

TITRES DE PROPRIÉTÉ

CC65087

COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHE

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 17 avril 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur François Ange-Marie CORDEMILY.

Né à AJACCIO le 27 mars 1900 et décédé à AJACCIO le 1er avril 1970 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SANTA-MARIA-SICHE (CORSE-DU-SUD) :

I. Une maison et des parcelles attenantes cadastrées section C lieudit **SICCHE** N°551 pour 32 ca, 559 pour 30 ca, lieudit **CASA SACRA** N°552 pour 62 ca, lieudit **GIARDINO** N°553 pour 63 ca.

II. Diverses parcelles cadastrées section C lieudit **ORTO DI LECCIA** N°439 pour 02 a 23 ca, lieudit **PICHIARELLA** N°539 pour 57 ca, 541 pour 02 a 44 ca, lieudit **VIGNA PIANA** N°546 pour 01 a 54 ca, lieudit **CHIOSA** N°638 pour 25 a 18 ca, lieudit **CACAGLIA** N°417 pour 17 a 70 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Joseph MELGRANI

CC65088

COMMUNE D'ECCICA SUARELLA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA.

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 17 avril 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Antoinette BENIELLI épouse CORDEMILY.

Née à BASTELICA le 25 février 1905 et décédée à COTI-CHIAVARI le 9 mai 1991.

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A ECCICA SUARELLA (Corse-du-Sud) :

Dans un ensemble immobilier cadastré section C lieu-dit Pirello N° 869 pour 06 ha 36 a 68 ca

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

CC65090

COMMUNE DE BASTELICACCIA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 24 avril 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Nicole Lucienne MURACCIOLE épouse CHAILLET.
Née à CEAUCE le 7 octobre 1939 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A BASTELICACCIA (Corse-du-Sud) :

Dans un ensemble immobilier cadastré section D lieudit Pinello N°382 pour 60 a 40 ca.
Les lots N°161, soit le garage n°8. Et N°163, soit le garage n°10 ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

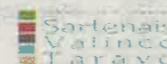
« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Joseph MELGRANI

ENQUÊTE PUBLIQUE

CC 64873



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

AVIS AU PUBLIC

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de la commune d'Olimeto

En application des dispositions de l'arrêté n° 2024-01 en date du 2 mai 2024 de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 19 jours consécutifs du 3 juin 2024 au 21 juin 2024 inclus.

Monsieur Gilles ROPERS a été désigné Commissaire enquêteur par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia en date du 6 décembre 2023.

Siège de l'enquête :

En mairie du village d'Olimeto, 20113.

Dossier et registre papier présent au lieu d'organisation de l'enquête

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie d'Olimeto et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Olimeto de 9 heures à 12 heures et

CC 64878



COMMUNE D'APPIETTO

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2024-23 du 02/05/2024, M le Maire de la commune d'APPIETTO a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme.

À cet effet, M François-Marie SASSO a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'APPIETTO, 164 Strada Lt Toussaint GOZZI 20167 APPIETTO du lundi 3 Juin 2024 à 9H00 jusqu'au mercredi 3 Juillet 2024 à 17H00, pour une durée de 31 jours.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, de 9H00 à 12H00, puis de 13H00 à 17H00 les lundi 3 Juin, Vendredi 14 Juin, Jeudi 20 Juin, ; Vendredi 28 Juin et Mercredi 3 Juillet.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale :

- En mairie, en version papier ou sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public du lundi au vendredi de 9H à 12H00 puis de 14H00 à 17H00 et le samedi de 9H00 à 12H00.

- Sur un site internet comportant un registre dématérialisé et sécurisé sur lequel le public peut transmettre ses contributions et propositions, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5392>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions par les moyens suivants :

- Sur le registre d'enquête publique papier, tenu à disposition du public en Mairie aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique. - Via le registre dématérialisé ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5392@registre-dematerialise.fr en indiquant dans l'objet : « enquête publique sur le PLU d'Appietto ».

- Par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Monsieur François-Marie SASSO, commissaire enquêteur – Mairie d'Appietto, 164 Strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 APPIETTO. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

AVIS ADMINISTRATIFS

CC65091



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495202525. Fax: +33 49516621. Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Exploitation de service de transports scolaires en Corse du Sud - relance lot 7 - - LY236 - Bottaccina / Ajaccio - LY237 Correspondance Gare Maritime / Quai des Torpilleurs

Numéro de référence : 2024-3DTM-0091

Date limite de remise des offres : 23/05/2024 à 12h00.